

Accompagnement Individualisé à Domicile (AID)

Document pour les parents

Informations et formulaire d'inscription – document créé le 30 décembre 2016

Le formulaire d'inscription est situé à la fin de ce document.

Autisme Genève met en contact les familles et les accompagnants, mais n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des accompagnants et des superviseurs proposés aux familles.

La famille et l'accompagnant doivent avoir chacun une assurance responsabilité civile privée (RC). La famille vérifie si l'assurance RC et l'assurance accident personnel de l'accompagnant ne sont pas échus. Elle vérifie également si l'accompagnant étranger dispose d'un permis de travail à jour (pour un frontalier sans permis ou un étudiant étranger, elle fait une demande d'autorisation de travail auprès du Service cantonal de la population).

Les familles doivent contracter une assurance accident professionnel pour l'accompagnant. C'est une obligation légale, applicable même dans le cas où la famille dispose des services d'un stagiaire non rémunéré. Il existe cependant des exceptions à cette règle (se renseigner directement auprès de sa propre assurance accident ou auprès de Chèque Service (<http://www.chequeservice.ch>)).

Le service d'**Accompagnement Individualisé à Domicile (AID)** d'Autisme Genève est un service payant qui répond aux parents d'enfants, adolescents ou jeunes adultes avec un Trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui ont besoin d'une personne qui

- assure un relais, notamment après la sortie de leur enfant de l'école ou de l'institution et/ou les jours de congé,
- apporte un soutien scolaire à leur enfant,
- aide leur enfant, adolescent ou jeune adulte à organiser son quotidien et développer son autonomie.

D'autres types de demande peuvent être adressés à l'AID, qui examinera s'il est possible de les satisfaire.

Ce service s'adresse à toutes les familles ayant un enfant, adolescent ou jeune adulte avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) quel que soit son niveau de développement.

Il vise à offrir un soutien aux familles à un tarif abordable.

La nature de l'accompagnement (loisirs, sport, appui scolaire, etc.) varie en fonction des besoins de la famille et de son enfant, ceci dans les limites des compétences de l'accompagnant.

Pour accéder à ce service, il faut être membre de l'une des associations suivantes : Autisme Genève (www.autisme-ge.ch), Pôle Autisme Pays de Gex* (www.pole-autisme.fr), Autisme Bassin Lémanique* (www.autismebassinlemanique.com), autisme suisse romande (www.autisme.ch). On peut adhérer en tout temps à ces associations en les contactant directement.

*Malheureusement, très peu d'accompagnants AID ont la possibilité de travailler en France.

Les accompagnants sont :

- Des étudiants qui interviennent en dehors du cadre de leurs études, contre rémunération. Ils sont inscrits à l'Université de Genève en Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) ou à la Haute école de travail social (HETS) de Genève.

- D'anciens étudiants de la FPSE ou de la HETS entrés à l'AID au cours de leurs études, ainsi que quelques personnes intégrées à l'AID avant 2015 qui ont un parcours différent de celui requis actuellement. Toutes ces personnes sont rémunérées.

Des informations concernant d'éventuels accompagnements effectués par des étudiants-stagiaires bénévoles (avec des frais supervisions à la charge des familles) seront données lors de la prochaine mise à jour de ce document. Dans l'immédiat, les personnes souhaitant obtenir plus de renseignements à ce sujet peuvent s'adresser à l'AID par e-mail (accompagnementindividualise@gmail.com).

Toute personne qui propose ses services dans le cadre de l'AID a suivi le cours 'Introduction à l'autisme' (actuellement d'une durée de douze heures) organisé par Autisme Genève. Une attestation de cours lui est délivrée par l'Association. Néanmoins, la famille doit tenir compte du fait que *ces personnes ne sont pas des professionnelles et sont peu expérimentées*.

Les frais d'accompagnement sont payés par les parents directement à l'accompagnant.

Accompagnement effectué par un étudiant ou un ancien étudiant (non stagiaire)

L'accompagnant et la famille sont mis en contact par le service AID.

1. La famille remplit le formulaire d'inscription (situé à la fin de ce document) et le renvoie à l'AID (accompagnementindividualise@gmail.com).
 2. Le service AID envoie aux accompagnants un résumé des informations et des souhaits communiqués par la famille (notamment l'horaire, le lieu de l'accompagnement, l'âge de l'enfant, les objectifs mentionnés par la famille). Ni le nom ni les coordonnées de la famille ne sont transmis.
 3. Les accompagnants intéressés le font savoir au service d'AID.
 4. Le service envoie alors aux parents les curriculum vitae (CV) de ces accompagnants.
 5. Après avoir pris connaissance des CV reçus, les parents contactent directement un ou plusieurs accompagnants pour un entretien et choisissent un accompagnant en commun accord avec celui-ci. Les parents s'engagent à répondre à tous les CV dans les sept jours.
- L'accompagnant travaille sous sa propre responsabilité, mais dans certains cas la responsabilité de la famille peut être engagée (la famille peut se renseigner auprès de sa propre assurance responsabilité civile).
 - L'accompagnant n'est pas supervisé, mais la famille est vivement encouragée à solliciter une ou plusieurs supervisions (supervisions aux frais de la famille).
 - Les tarifs maximaux sont fixés par Autisme Genève :
 - o Accompagnant en cours d'obtention d'un baccalauréat : CHF 22.-/heure.
 - o Accompagnant en cours d'obtention d'une maîtrise : CHF 27.-/heure.
 - o Anciens étudiants : CHF 32.-/heure .
 - o Le temps et les frais de déplacement de l'accompagnant ne sont pas payés.
 - o Les charges sociales sont aux frais des accompagnants et ne peuvent être facturées à la famille. Si celle-ci établit un contrat avec l'accompagnant et paie les charges sociales (par exemple, via Chèque Service), le montant des charges sociales est déduit du salaire.
 - Le nombre d'heures et l'horaire de travail sont établis de commun accord entre la famille et l'accompagnant.
 - Dans certains cas, l'accompagnant commencera son travail par une courte période bénévole avec un encadrement à la charge de la famille ; ces situations sont discutées directement par les partenaires concernés (famille, accompagnant) et l'AID.

Procédure d'inscription pour les familles

Remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à accompagnementindividualise@gmail.com

COORDONNEES DES PARENTS	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Tél. :	Natel :
E-mail :	
L'ENFANT	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Langue parlée à la maison avec l'enfant :	
LA SCOLARITE	
Nom et adresse de l'école ou institution fréquentée :	

SECURITE

Votre enfant peut-il se mettre en danger ou mettre autrui en danger ? Si oui, de quelle façon et à quoi faut-il être attentif ?

SANTE

Votre enfant a-t-il des problèmes de santé dont l'intervenant devra tenir compte durant les activités ?

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Merci de préciser les objectifs (p.ex. loisirs, soutien scolaire, autonomie, communication, intégration etc) :

Langue d'intervention souhaitée :

Début souhaité de l'intervention :

QUELS JOURS AVEZ-VOUS BESOIN D'UN ACCOMPAGNANT ?

Merci d'indiquer les jours et créneaux horaires désirés :

CHOIX DE L'ACCOMPAGNANT	
Etudiant en cours d'obtention d'un baccalauréat, FPSE ou HETS	CHF 22.-/heure au maximum <input type="checkbox"/>
Etudiant en cours d'obtention d'une maîtrise, FPSE	CHF 27.-/heure au maximum <input type="checkbox"/>
Ancien étudiant (y compris les personnes inscrites au service AID avant 2015)	CHF 32.-/heure au maximum <input type="checkbox"/>
DE QUELLE/S ASSOCIATION/S ÊTES-VOUS MEMBRE ?	
Autisme Genève <input type="checkbox"/>	Autisme Bassin Lémanique <input type="checkbox"/>
autisme suisse romande <input type="checkbox"/>	Pôle Autisme Pays de Gex <input type="checkbox"/>

Date

Signature (si sous pli)